

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SUR LE BILAN DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2005-2010 DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Mise en contexte

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a tenu des assemblées publiques les 22 juin, 26 août et 3 septembre 2009 pour étudier la stratégie de développement économique 2005-2010 de l'agglomération de Montréal. La commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 16 septembre 2009. Par la suite, le rapport de consultation a été déposé au conseil d'agglomération par la commission le 3 décembre 2009 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 16 décembre 2009.

Commentaire d'ordre général

Le rapport de la commission fait état de 23 recommandations. Plusieurs d'entre elles portent principalement sur la nécessité de maintenir certaines orientations déjà contenues dans la stratégie de développement économique ou de poursuivre certains efforts déjà entrepris par l'Administration (R-1, R-2, R-8, R-11 à R-15 et R-18 à R-20). L'ensemble des recommandations se trouvent en annexe du présent document.

Le comité exécutif est heureux de constater que la commission considère valables plusieurs éléments de la stratégie actuelle (R-1, R-2, R-8, R-20) et l'assure qu'il est dans ses intentions de maintenir lesdits éléments dans la prochaine stratégie. Il l'assure également de son intention de poursuivre ses efforts de maximisation des travaux sur les infrastructures avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial (R-11), de même que ses efforts d'amélioration du réseau de transport et des services de première ligne (R-12, R-13, R-14), de diversification de ses sources de revenus (R-15), de développement d'un réseau de communications sans fil (R-18) et de réhabilitation des sols contaminés (R-19).

Commentaires spécifiques

Recommandations traitant de la prochaine stratégie 2010-2015

Plusieurs autres recommandations de la commission suggèrent d'approfondir certaines pistes de la stratégie actuelle et d'en ajouter des nouvelles. Il s'agit des recommandations R-5, R-6, R-7, R-9, R-10, R-16, R-17, R-21, R-22 et R-23.

Le comité exécutif est d'accord avec l'ensemble de ces recommandations, tout en soulignant que dans plusieurs des secteurs visés, les actions et priorités de la ville devront être coordonnées avec ceux des partenaires gouvernementaux, institutionnels et privés puisque certaines activités, tels que l'éducation, la recherche universitaire ou le développement de grappes industrielles, ne relèvent pas du champ des compétences municipales.

Recommandations ayant trait aux indicateurs

La commission émet deux recommandations ayant trait aux indicateurs (R-3 et R-4).

Le comité exécutif partage le souci de la commission d'avoir des outils et indicateurs variés et nuancés permettant de bien mesurer la situation et la portée de nos actions en matière de développement économique. Il ajoute que ces indicateurs doivent respecter certaines caractéristiques de base dont : la fiabilité, la disponibilité dans le temps, la comparabilité aux plans régional, national et international, et l'accès à des coûts raisonnables.

Autres considérations

Outre les recommandations formulées par la Commission en regard de la future stratégie de développement économique, le comité exécutif considère que cette stratégie doit également viser en priorité le développement de zones d'emploi sur le territoire de l'île, et favoriser la cohabitation harmonieuse de secteurs d'habitation à forte densité, de commerce et d'activités industrielles. À cette fin, l'agglomération de Montréal doit axer ses efforts sur la requalification d'anciens secteurs industriels, de même que sur la dynamisation des parcs industriels et technologiques existants. Le comité exécutif considère en effet qu'en plus de stimuler l'économie, la création de zones d'emploi dans des secteurs urbains permet d'optimiser l'occupation du territoire et favorise l'utilisation du réseau de transport collectif, ce qui s'intègre dans ses objectifs de réduction globale des gaz à effet de serre.

En lien avec la création d'emplois et le rayonnement international de Montréal, les efforts pour y attirer des sièges sociaux, et notamment les sièges sociaux des organisations internationales, devraient également être intensifiés.

Par ailleurs, dans un souci constant de développer Montréal, la future stratégie de développement économique devra également accorder une attention particulière au dynamisme et à la compétitivité des artères commerciales de l'agglomération qui contribuent de façon active à la vie économique, sociale, culturelle et communautaire des quartiers. Ainsi, l'agglomération de Montréal doit affirmer son leadership en matière commerciale, reconnaître la contribution des artères au développement économique et établir des liens constants avec les sociétés de développement commercial et les communautés d'affaires locales.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique pour la qualité du rapport produit sur le bilan de la stratégie de développement économique 2005-2010 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

ANNEXE

Recommandations générales

R-1

Que, dans une perspective de continuité, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre à la proposition de stratégie 2010-2015 les deux grandes valeurs qui ont guidé la stratégie actuelle :

- le développement durable qui fait l'équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale;
- la solidarité qui interpelle l'ensemble des partenaires pour créer une prospérité qui profite à tous et qui permet de réduire les écarts au sein de la population.

R-2

Que, dans une perspective de continuité, le SMVTP maintienne les cinq axes suivants dans la proposition de stratégie 2010-2015 :

- l'amélioration de l'environnement d'affaires;
- le renforcement du savoir, de l'innovation et du dynamisme des grappes industrielles;
- la consolidation et le développement de Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde;
- l'amélioration de la qualité des milieux de vie;
- l'affirmation du positionnement et l'accroissement de la notoriété internationale de Montréal.

R-3

Que l'administration maintienne sa volonté de placer Montréal dans le peloton de tête des villes nord-américaines en se basant sur plusieurs mesures reflétant les objectifs et les valeurs de la Stratégie et les choix de société propres à Montréal, car la mesure du PIB par habitant ne peut à elle seule rendre compte de ces réalités.

R-4

Que le SMVTP développe et présente dans la proposition de stratégie 2010-2015 des indicateurs de performance qui permettent d'avoir un portrait plus nuancé de l'atteinte des objectifs et du développement de Montréal, comme par exemple la mesure de la parité du pouvoir d'achat et le taux de diplomation dans les établissements d'enseignement post secondaire, et

Que ces indicateurs soient en lien avec chacun des cinq axes de positionnement identifiés en R-2.

R-5

Que, dans la prochaine stratégie 2010-2015, le SMVTP propose un ordre de priorité dans les interventions à partir des nombreux projets connus et à venir, de façon à favoriser un développement intégré de l'économie et une plus grande notoriété pour Montréal.

Recommandations portant sur les axes de la Stratégie 2010-2015**R-6**

Que le SMVTP accorde une importance primordiale à la notion de créativité dans la proposition de stratégie 2010-2015, particulièrement dans les axes portant sur la culture et sur le savoir et l'innovation de façon à en maximiser l'impact pour Montréal.

R-7

Que le SMVTP élabore, avec les partenaires concernés, une stratégie de mobilisation sur la question de l'éducation et de la formation dans la proposition de stratégie 2010-2015 notamment en ce qui a trait à :

- la lutte au décrochage scolaire;
- l'augmentation des taux de diplomation chez les étudiants montréalais en formation professionnelle, technique et universitaire;
- la formation pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre et assurer le développement de la relève.

R-8

Que le SMVTP réitère dans la proposition de stratégie 2010-2015 l'importance d'apporter un soutien adéquat aux universités et aux collèges montréalais et la nécessité pour ces institutions de bénéficier d'un financement accru pour mener à bien leurs activités de formation et de recherche.

R-9

Que le SMVTP développe, dans le cadre de la prochaine stratégie de développement économique, une stratégie et des moyens d'action pour favoriser une croissance de la recherche universitaire et du nombre de brevets d'invention détenus sur le territoire de l'agglomération, ainsi que du développement technologique et de la commercialisation qui en découlent.

R-10

Que le SMVTP mise, dans la proposition de stratégie 2010-2015, sur les atouts que sont les universités et les collèges montréalais et sur le caractère distinctif francophone de Montréal, tout en tenant compte du bilinguisme et du trilinguisme largement présents dans la population montréalaise afin d'encore mieux positionner Montréal au niveau international et augmenter son pouvoir d'attraction auprès des immigrants, des investisseurs et des étudiants étrangers.

R-11

Que l'administration fasse les représentations nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial pour que ceux-ci s'engagent rapidement dans le financement et la réalisation de nombreux projets d'infrastructures essentiels pour Montréal qui, s'ils ne se réalisaient pas, constitueraient une entrave à son développement économique.

R-12

Que le SMVTP accorde, dans la proposition de stratégie 2010-2015, une place de choix à l'amélioration des réseaux de transport dont l'efficacité est cruciale pour le développement économique de l'agglomération.

R-13

Que l'administration mette tout en œuvre auprès de ses partenaires et des gouvernements pour faire en sorte que les projets de la navette ferroviaire reliant l'ouest de l'île au centre-ville via l'aéroport Montréal-Trudeau et du train de l'Est aillent de l'avant dans les meilleurs délais.

R-14

Que l'administration évalue les gestes à poser pour favoriser les meilleures pratiques en matière de livraison des services municipaux de première ligne dans un objectif d'amélioration de l'environnement d'affaires.

R-15

Que le SMVTP propose, dans le cadre de la proposition de stratégie 2010-2015, des scénarios de diversification des revenus de la Ville et de l'agglomération de Montréal, dans le but d'augmenter la disponibilité de richesse pour Montréal et de mieux soutenir le développement économique sur le territoire.

R-16

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des actions visant la consolidation des grappes industrielles actuelles et le développement de nouvelles grappes, notamment dans les domaines des services financiers et de la publicité et des communications.

R-17

Que le SMVTP soit mandaté, en collaboration avec les autres services municipaux et dans le cadre de la préparation de la proposition de stratégie 2010-2015, pour identifier et contribuer à développer un projet phare ayant un impact touristique certain, de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design et de contribuer au rayonnement international et à l'ouverture sur le monde de Montréal.

R-18

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des mesures et des partenariats pour développer un réseau de communication sans fil sur le territoire de l'agglomération et prioritairement au centre-ville, conformément aux recommandations déjà faites en ce sens par la commission dans des rapports portant sur le projet *Île sans fil* et sur les technologies de l'information et des communications.

R-19

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 des mesures pour assurer un financement approprié de la réhabilitation des terrains contaminés sur le territoire de l'agglomération, conformément aux recommandations déjà faites en ce sens par la commission dans son rapport sur les enjeux économiques de la réhabilitation des terrains contaminés.

R-20

Que le SMVTP s'assure, dans la proposition de stratégie 2010-2015, de la poursuite d'autres activités et programmes qui ont fait leur preuve dans la Stratégie actuelle, entre autres :

- la révision des processus d'affaires en matière de gestion de projets et d'accompagnement d'investisseurs;
- la communication et la mise en valeur des réussites de Montréal;
- la ligne de soutien à l'intention des entrepreneurs;
- la mise en place de la *Vitrine affaires*;
- les fonds d'investissements pour des projets précis comme le Quartier des spectacles, Montréal Technopole et le Havre de Montréal.

R-21

Que le SMVTP prévoie dans la proposition de stratégie 2010-2015 l'intégration de mesures pertinentes pour stimuler davantage l'entrepreneuriat et le développement de nouvelles entreprises privées et d'économie sociale sur le territoire.

R-22

Que le SMVTP inclue dans la proposition de stratégie 2010-2015 la reconduction des programmes PR@M au-delà des dates actuellement prévues, le tout dans la perspective d'un développement économique de proximité via le soutien au développement commercial et industriel.

Autres considérations**R-23**

Que le SMVTP évalue la pertinence d'intégrer des pistes proposées dans les mémoires reçus dans le cadre de cette étude publique à la proposition de stratégie 2010-2015, en se basant sur les orientations données par la commission dans les recommandations précédentes, et

Qu'il en fasse rapport à la commission avant d'intégrer ces pistes à la proposition de stratégie.